

Procédure de qualification avec examen final AFP

Assistante et assistant du commerce de détail AFP

Pondération	Domaines de compétences opérationnelles
Domaine de qualification Travail pratique prescrit (TPP), 60 minutes 30% (note éliminatoire)	1. Gestion des relations avec les clients (DCO A) Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations (DCO C) : 60%
	2. Gestion et présentation des produits et prestations (DCO B) : 40%
Domaine de qualification Connaissances professionnelles 2 heures 30%	1. Gestion des relations avec les clients (DCO A) : 50%
	2. Gestion et présentation des produits et prestations (DCO B) : 25%
	3. Interaction au sein de l'entreprise et dans la branche (DCO D) : 25%
Domaine de qualification Culture générale* 10%	Évaluation des domaines partiels (note d'école pour la culture générale, travail personnel d'approfondissement et examen final) selon le plan d'études national pour la culture générale Assistante et assistant du commerce de détail AFP.
Note d'école 30%	a. Note pour la formation à la pratique en entreprise : 25%
	b. Note pour l'enseignement des connaissances professionnelles: 50 %
	c. Note pour les cours interentreprises: 25 %.

La note globale est arrondie à la première décimale.

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

(art. 34, al. 1, OFPr)

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

* Points d'appréciation selon art.20 al. 1 let. c de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e du commerce de détail AFP (voir également Plan d'études national pour la CULTURE GENERALE assistant-e du commerce de détail AFP)